

NUMERO

28  
janvier 2025

# ALLAMPS BULLETIN MUNICIPAL



**Dans ce numéro**

Les délibérations du 22/01/2025

8 conseillers présents

Julie BISCARAT est  
désignée secrétaire de  
séance

**Pour nous contacter :**

tél : 03.83.25.42.12 ou  
06.44.87.92.23

mairie.allamps@orange.fr

www.allamps.fr

Facebook : allamps et vous

## **Délibérations**

### **Projet de Bar-restaurant**

Le Maire présente les deux études reçues récemment : étude "1000 cafés" et étude architecte pour le bâtiment, consultables en mairie.

Le projet accueillerait un bar-restaurant au rez-de-chaussée et à l'étage trois logements, deux duplex T3 avec deux chambre chacun, et un petit logement de type T2 sur un seul niveau. Ils seront accessibles par un balcon à l'arrière du bâtiment, indépendant des entrées et sorties du bar-restaurant.

Une réunion de travail aura lieu au mois de mars, afin de débattre sur les différentes modalités possibles de gestion.

### **Modifications diverses du Plan Local d'Urbanisme intercommunal**

La communauté de communes a engagé la procédure de modification du plan local d'urbanisme intercommunal sur plusieurs points mineurs, consultables en mairie, dont l'autorisation en zone Nv d'abris de jardins de 10m<sup>2</sup> maximum et strictement encadrés sur les matériaux.

Le conseil municipal valide ce projet et souhaite par ailleurs que la hauteur des clôtures entre voisins soit portée à 2 mètres pour la commune (au lieu de 1,50m).

### **Modification du périmètre Monuments Historiques**

Allamps est concerné par les règles des monuments historiques en raison du classement de l'église. Actuellement un périmètre de 500 mètres s'applique. Il est proposé aujourd'hui de le réduire aux contours du village ancien d'Allamps et ses côteaux. Le conseil municipal approuve le nouveau périmètre, consultable en mairie.

### **Forêt - Tarif affouages 2024/2025**

Le prix des affouages 2024/2025 est maintenu à 8,50 € le stère. Le tirage au sort est enfin possible grâce à l'intervention des bûcherons, il aura lieu **le lundi 10 février à 18h00 en mairie.**

### **Certification forestière PEFC : Renouvellement d'engagement pour 5 ans**

La commune s'est engagée dans la certification PEFC Lorraine concernant la qualité de la gestion forestière depuis plusieurs années. Cet engagement permet de bénéficier des aides nationales sur la forêt. Il est arrivé à son terme et le conseil municipal décide de le renouveler pour une période de 5 ans.

### **Prolongation simple de l'aménagement forestier**

Le plan d'aménagement de la forêt communale (1999-2024) arrive à échéance. Compte tenu des discussions en cours avec les communes voisines sur les questions de gestion forestière du massif de Meine, le conseil municipal propose un renouvellement pour une durée d'un an.

### **Adhésion 2025 à la Commission Territoriale d'Aides Sociales Facultatives**

Le conseil municipal décide d'adhérer à la Commission Territoriale des Aides Sociales Facultatives du conseil départemental pour l'année 2025 à hauteur de 300 €. Ce dispositif vise à compléter les aides à des familles dont la situation ne trouve pas de réponse dans l'offre de service de droit commun.

### **Adhésion au service commun de secrétaire de mairie**

Le conseil municipal approuve la création d'un service commun de secrétariat de mairie avec la Communauté de Communes et demande à y adhérer. La secrétaire de mairie sera ainsi recrutée par la communauté de communes et mise à disposition de la commune, ceci lui permettant d'intégrer une équipe et un fonctionnement plus collectif.

### **Cimetière - Reprise concessions n°128-n°92-n°21**

Le conseil municipal autorise la commune à récupérer trois concessions échues au cimetière communal.

### **Bail à construction Ferme Pigot**

Le propriétaire souhaite vendre la maison cadastrée D478, située à l'avant de la Ferme Pigot, ainsi que le jardin cadastré D 244, D 245, D 471. Il souhaite y adjoindre deux places de parking devant la maison, et demande que le Conseil se prononce sur une résiliation partielle du bail à construction.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- Mandate le Maire pour engager une discussion avec le propriétaire, pour trouver une alternative aux places de parking, gênantes pour la gestion ultérieure du site, et sur une possible acquisition par la commune de ce logement et du jardin, ou, le cas échéant, faire jouer son droit de préemption, sur la base de trois motivations : préserver les projets publics possibles sur la ferme Pigot, développer l'offre locative de petits logements, utiliser le jardin comme lieu d'animation du village, en lien avec le bar-restaurant.
- Renvoie à une réunion ultérieure la décision sur cet ensemble en fonction des discussions.

### **Evacuation des eaux de ruissellement**

Dans le cadre du futur lotissement rue des Pâquis, la réalisation d'un fossé est nécessaire à l'arrière de la parcelle B614 pour canaliser les eaux de ruissellement. Le conseil municipal valide le devis de l'entreprise Calin pour un montant de 30 370 €.

### **Projet de lotissement - Validation du découpage des parcelles et discussion d'un prix de vente**

Après présentation du projet de découpage du futur lotissement, le conseil municipal valide le principe de 9 parcelles, de 650 à 900 m<sup>2</sup> environ, sur 16,5 m de largeur, sauf pour la dernière parcelle d'une vingtaine de mètres de large, sur laquelle la commune réfléchira à un projet locatif. Le prix de vente des parcelles sera débattu lors du prochain conseil municipal après étude plus fine. Les personnes intéressées par l'acquisition d'une parcelle peuvent se faire connaître dès maintenant en mairie.

### **Projet d'aménagement du village**

Suite aux différentes réflexions qui ont eu lieu avec tout le conseil municipal, ce dernier décide de confier à Meurthe-et-Moselle Développement (MMD) et au Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement (CAUE) une assistance pour l'aménagement du village, qui inclura :

- Dans les prochaines semaines, le traitement sécuritaire des deux carrefours en bas de commune
- Courant 2025 : le recrutement d'une équipe de maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement des espaces publics (aménagements, sécurisation, parkings en centre village), et mise en place d'une démarche participative visant à réaliser, avec les habitants, un diagnostic partagé.
- Début 2026 = arrêt de l'avant projet et dépôt des demandes de subventions
- A partir de 2026, travaux d'aménagement progressifs en fonction des possibilités budgétaires.

### **Aides habitat 2025**

Dans le cadre de la politique habitat du territoire, le conseil municipal décide de poursuivre le dispositif d'aides habitat visant à soutenir les propriétaires réalisant des travaux : façades, toitures, isolation, maintien à domicile. Comme les années précédentes, les dossiers sont à retirer en mairie, ainsi que les informations détaillées sur les conditions et montants de subventions.